RCS : BREST
Code greffe : 2901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 00391
Numéro SIREN : 409 966 694
Nom ou dénomination : BLUECOM

Ce dépôt a été enregistré le 20/09/2016 sous le numéro de dépôt 4401

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BREST

150, rue Ernest HEMINGWAY
CS 61936 - 29219 BREST CEDEX 2
www.greffe-tc-brest.fr
Tel : 02 98 43 31 31

RECEPISSE DE DEPOT

Cabinet Catherine PUECH FABRE avocat
273T rue d'Epinay
95360 Montmagny

V/REF :
N/REF : 96 B 391 / 2016-A-4401

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BREST certifie qu'il a reçu le 20/09/2016, les actes suivants :

Extrait de procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 22/06/2016
- Reconstitution de l'actif net

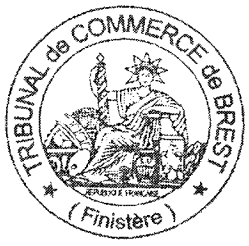
Concernant la société

BLUECOM
Société par actions simplifiée
305 rue Jurien de la Gravière
29200 Brest

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2016-A-4401 le 20/09/2016

R.C.S. BREST 409 966 694 (96 B 391)

Fait à BREST le 20/09/2016,
LE GREFFIER



« BLUECOM »

Dépot N° 2016/A/4401
Le 20 SEP. 2016
R.C.S. BREST

Société par Actions Simplifiée
au capital de 50.000 euros
Siège social : 305 rue Jurien de la Gravière
29200 BREST
409.966.694 RCS BREST
SIRET : 409.966.694.00047
APE : 6202A

-:-:-:-:-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 JUIN 2016

-:-:-:-:-

L'an deux mille seize et le vingt deux Juin à 10 heures,

Les associés de la société se sont réunis au siège social de la société GERCOP à SAINT DENIS (93) 34 ter boulevard Ornano, sur convocation qui leur a été faite par le Président.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par les associés présents à la réunion.

Monsieur Pascal CLAVERIE, Commissaire aux Comptes titulaire régulièrement convoqué, est absent excusé.

Monsieur le Président constate que la totalité des associés sont présents, et qu'ainsi l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est déclarée ouverte.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et présente à l'assemblée :

- les statuts de la société ;
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes ainsi que de l'accusé de réception ;
- le rapport de gestion du Président ;
- les rapports du Commissaire aux Comptes ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 Décembre 2015.

Puis, Monsieur le Président déclare qu'ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, trois jours au moins avant la présente réunion, les documents prévus par les statuts, savoir :
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 ;
- le rapport de gestion du Président ;
- les rapports du Commissaire aux Comptes.

L'assemblée lui en donne acte à l'unanimité.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée a été convoquée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :
1°) Présentation du rapport de gestion du Président et lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 ;
2°) Approbation des comptes de cet exercice et quitus à la Présidence pour sa gestion ;
3°) Affectation des résultats ;
4°) Reconstitution des capitaux propres ;
5°) Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ;
6°) Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des conventions entrant dans le champ d'application de l'article L 227-10 du Code de Commerce ;
7°) Pouvoirs pour formalités.

Le rapport de gestion du Président est présenté à l'assemblée générale. Puis, Monsieur le Président fait donner lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Monsieur le Président demande à ses associés de faire part de leurs observations. Diverses observations sont échangées et le Président fournit les précisions qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

TROISIEME RESOLUTION
Reconstitution des capitaux propres

L'assemblée constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat bénéficiaire, les capitaux propres de la Société se trouvent reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION
Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer les formalités prescrites par la loi.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
Monsieur Jacques BIGAND

